Inscription «Accès à la justice en cas de discrimination raciale»

- Date et horaire : jeudi 26 octobre 2017, de 9h15 à 16h15
- Lieu : Berne, Centre de congrès Allresto
- Coût : 80 CHF ; 50 CHF en cas d'inscription de plusieurs personnes de la même institution
- **Inscription** en ligne jusqu'au 15 septembre ; nombre de places limité

Ce colloque organisé par le Centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH) et le Service de lutte contre le racisme (SLR) évoquera l'étendue et les limites de la protection garantie par le droit pénal et le droit civil.

En Suisse, la protection contre la discrimination raciale, régie par plusieurs lois, présente des lacunes qui posent de nombreux défis non seulement aux victimes de discrimination raciale, mais aussi aux centres de conseil et aux avocates et avocats. Si le droit pénal est lacunaire et ne permet de poursuivre que certains cas de discrimination raciale, la situation n'est pas non plus satisfaisante en droit privé, puisqu'on n'y trouve pas de base légale explicite, mais d'importantes contraintes procédurales, et que la charge de la preuve revient aux victimes.

Cette situation particulière a amené le SLR et le CSDH à organiser une journée sur la question de l'accès à la justice en cas de discrimination raciale. L'objectif de cette rencontre est de faire le point sur les bases légales en vigueur et d'indiquer tant la protection garantie par le droit pénal et le droit civil que les obstacles.

La première intervention sera consacrée à la législation en vigueur et aux résultats de l'étude du CSDH sur l'accès à la justice en cas de discrimination. Il sera ensuite question des principaux problèmes que pose la protection contre la discrimination telle qu'elle est prévue dans le droit pénal et le droit civil, puis du nouveau guide juridique électronique sur la discrimination raciale publié par le SLR (présentation sur REISO). Durant l'après-midi, trois ateliers aborderont des questions concrètes de droit pénal et de droit privé ainsi que les enjeux juridiques des cas de discrimination traités par les centres de conseil. La manifestation se conclura par un résumé de la journée et un commentaire des principaux constats.

La journée s'adresse aux membres du barreau, aux collaboratrices et collaborateurs des centres de conseil, des tribunaux, d'ONG ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs sociaux et à toute autre personne intéressée.

Langues : Français et allemand (traduction simultanée des exposés, ateliers bilingues)

Programme et inscription